



LA VIGILANCE METEO,

SUIVEZ L'EVOLUTION METEO

- Par le biais des **médias** (radios, télévision).
- Sur le site www.meteo.fr ou sur le serveur téléphonique de **Météo France** au **08 92 68 02 65** (prévisions pour les Hautes-Pyrénées).

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas, canicule sont des phénomènes climatiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans la région tarbaise pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

ROUGE : **Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ORANGE : **Soyez très vigilant** : des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

JAUNE : **Soyez attentifs** : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

VERTE : **Pas de vigilance particulière.**

Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

SOUVENONS NOUS !

Les risques sont bien réels, il convient de ne pas les sous-estimer.

Chutes de neige - Hiver 1956

Tempête de décembre 1999

Canicule d'août 2003

Tempête de janvier 2009

LES MESURES DE PREVENTION

La commune élabore un **Plan communal de Sauvegarde (P.C.S)** adapté pour chaque risque majeur.

Par ailleurs, le C.C.A.S a mis en place un "**plan canicule**" dès 2003.

Dès que la situation météorologique l'exige, la Préfecture déclenche chaque année le "**Plan d'Urgence Sociale Hivernal**" destiné à coordonner les moyens de sauvegarde et d'hébergement des personnes et familles les plus vulnérables.

L'ORGANISATION DES SECOURS

En cas de tempête, d'orages ou de chutes de neige ou autre événement météorologique majeur, les services municipaux, les services de l'Etat, du Conseil Général ainsi que les services d'incendie et de secours se mobilisent rapidement en vue d'informer la population, prennent les dispositions pour maintenir les axes de circulation en état et s'assurent en priorité de la sécurité des personnes.

Selon l'ampleur de l'événement, le Maire de Tarbes peut déclencher la cellule opérationnelle du **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)** afin d'activer les moyens humains et moyens techniques de gestion de crise.

Le Maire tient informé le Préfet de la situation sur la commune. Le Préfet peut également déclencher le plan ORSEC départemental.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE - EN CAS D'ALERTE ORANGE ?

PRECIPITATIONS

Limitez vos déplacements

Ne vous engagez pas sur une voie inondée

Respectez les déviations mises en place

Risque d'inondation

ORAGES

Evitez l'utilisation du téléphone et appareils électriques

Ne vous abritez pas sous les arbres
Mettez à l'abri les objets sensibles au vent
Limitez vos déplacements

VENTS VIOLENTS

Risque d'obstacle sur les voies de circulation
Risque de chutes de branches et d'objets
Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
Limitez vos déplacements

NEIGE / VERGLAS

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
Privilégier les transports en commun
Munissez-vous d'équipements spéciaux en cas de déplacement
Renseignez-vous auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation
Routière

CANICULE

Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (climatisé, ventilé)
Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h)

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE - EN CAS D'ALERTE ROUGE ?

PRECIPITATIONS

Evitez les déplacements
Risque important d'inondation
Suivez les conseils des autorités publiques
Ne traversez pas une zone inondée

ORAGES

Evitez l'utilisation du téléphone et appareils électriques
Evitez les déplacements
Mettez à l'abri les objets sensibles au vent
Risque important d'inondation

VENTS VIOLENTS

Risque de chutes de branches et d'objets
Voies impraticables
Evitez les déplacements
N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils
électriques tombés au sol

NEIGE / VERGLAS

Route impraticable et trottoirs glissants
Evitez les déplacements
Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radios locales

Protégez vos canalisations d'eau contre le gel

CANICULE

N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider

Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (climatisé, ventilé)

Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour

Buvez fréquemment et abondamment même sans soif

Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés

Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h)

POUR EN SAVOIR PLUS

Pompiers (poste fixe) : 18

N° européen de secours (et téléphone portable) : 112

Police : 17

SAMU : 15

Météo France : 0892 68 02 95

Préfecture des Hautes-Pyrénées : 05 62 56 65 65

Mairie de Tarbes

Place Jean Jaurès - 65000 Tarbes

Tél. 05 62 44 38 38

Fax. 05 62 44 38 00

www.tarbes.fr